



Communiqué de presse – Vendredi 21 juin 2019

Pâtisseries parisiens, il vous reste 10 jours pour participer au « Grand Prix de la pâtisserie » !

Date limite des candidatures : 1^{er} juillet à 10h

La Ville de Paris organise le « Grand Prix de la Pâtisserie » et invite tous les artisans de la capitale à créer une pâtisserie sur le thème de « Paris ». Ils ont jusqu'au 1^{er} juillet pour candidater à ce concours organisé avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les fédérations professionnelles, et sous le haut-parrainage de Monsieur Pierre Hermé.

Comme elle le fait pour les boulangers depuis plus de 25 ans avec le « Grand Prix de la baguette », la Ville de Paris met à l'honneur le savoir-faire et la créativité des artisans-pâtisseries de la capitale par l'organisation d'un grand concours ouvert à tous les professionnels.

Il est proposé aux pâtisseries, boulangers-pâtisseries et chefs-pâtisseries des hôtels et restaurants parisiens, d'imaginer une nouvelle pâtisserie inspirée du thème « Paris ».

Le gagnant se verra remettre un prix d'un montant de 4.000 euros lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de Ville, en présence de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, le 16 juillet.

Les candidatures seront départagées par un jury co-présidé par Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et de l'artisanat, et Pierre Hermé, élu meilleur pâtissier du monde en 2016 par l'Académie des *World's 50 Best Restaurants*.

4 Parisiens et Parisiennes ont également la possibilité d'intégrer ce jury, en s'inscrivant au tirage au sort ouvert jusqu'au 26 juin sur Paris.fr.

Le **dossier de candidature** au Grand Prix de la pâtisserie est disponible sur Paris.fr : <https://www.paris.fr/actualites/premier-grand-prix-de-la-patisserie-de-paris-6813>

Les pâtissiers candidats ont jusqu'au jeudi 1^{er} juillet à 10h00, pour le déposer au 8, rue de Cîteaux – Paris 12^e ou l'adresser par mail à DAE-patisserie@paris.fr

Contact presse : 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr